DAC'63

Interview de Céline Buttez, directrice du dispositif d'appui à la coordination du Puy de Dôme.



Pouvez-vous revenir sur la genèse du DAC'63 ?

Le DAC 63 est relativement récent puisqu'il a été créé en juillet 2022 après plusieurs étapes importantes. En 2016, la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) voit le jour avec une fonction d'appui pour la coordination de parcours de santé complexes visant à apporter une réponse aux professionnels, en particulier aux médecins traitants. En 2018, AFILIA est créée afin de gérer des situations complexes sur l'ensemble du territoire du Puy de Dôme. En 2020, à la demande de l'agence régionale de santé (ARS), AFILIA est transformé en réseau polyvalent de santé (RESO'63), fusionnant avec PALLIADOM et ONCH'IDEC, devenu APPI'C. Enfin, RESO'63 devient DAC'63 en 2022, intégrant dans le même temps les sept MAIA du territoire.

Quelles sont ses spécificités ?

Le DAC'63 est un guichet intégré coordonnant la prise en charge des situations complexes. Par rapport à d'autres DAC, nous avons néanmoins quelques spécificités dans nos pratiques puisqu'en plus des référents parcours, d'autres professionnels travaillent à nos côtés. C'est par exemple le cas de l'Union Régionale des Professionnels de Santé Infirmiers (URPS) ou d'APPI'C (infirmiers libéraux de la région). Ce travail partenarial est très important à nos yeux. Nous travaillons main dans la main avec eux. Ils nous aident pour traiter certaines demandes et nous permettent d'accompagner des personnes qui ont besoin d'une information sur leur parcours de santé ou qui sont en recherche de professionnels de santé (médecin traitant, kiné, etc.).

Comment le travail au sein du DAC s'organise-t-il ?

Le DAC'63 a six antennes sur le département avec deux responsables d'antenne qui gèrent l'ensemble du territoire. L'équipe compte une trentaine de personnes, dont une quinzaine de référents parcours aux profils variés : éducateurs spécialisés, infirmières (gériatrique, santé mentale), psychologue, médecin, assistante sociale, gestionnaire de cas, conseillère en économie sociale et familiale, juriste... Cette diversité est un réel atout car elle nous permet d'être dans une approche multidimensionnelle.

Nous accompagnons 500 situations et recevons près de 150 appeis par mois. Notre principale mission consiste à assurer une réponse globale aux demandes d'appui des professionnels pour les situations au parcours de santé dit « complexe ». Lorsque nous sommes sollicités par les professionnels, un référent parcours prend en charge la situation dans le but de coordonner les différents acteurs qui gravitent autour de la personne afin de répondre à ses besoins. Dans cette perspective, le référent parcours doit fournir une réponse graduée et venir en appui aux professionnels. Il est donc indispensable d'identifier le niveau d'intervention ainsi que le degré d'urgence de la situation, d'assurer la continuité du suivi, de gérer la temporalité des réponses et les priorités.

Le DAC permet-il effectivement d'améliorer la coordination des acteurs sanitaires et médico-sociaux sur votre territoire ?

Pour moi, le DAC est un dispositif qui a tout son sens. Il est au carrefour des professionnels de santé, des instances et des patients. Face aux situations complexes, notre travail consiste à assurer la coordination entre les différents acteurs et à faire du repérage sur les carences du territoire. Quand on ne trouve pas de solution par rapport à un besoin, c'est qu'il y a un manque et on le fait donc remonter à l'ARS. Autrement dit, nous sommes des facilitateurs pour les professionnels et, *in fine*, pour les patients. Le DAC a un rôle d'information, de coordination et d'orientation, un rôle bien identifié puisque cela marche puisque de plus en plus de demandes arrivent au fil des mois.

Quels sont selon vous les « ingrédients » qui permettent au DAC de fonctionner ?

La diversité des métiers des référents parcours évoquée plus haut est un point essentiel. La vision à 360° est également importante : nous ne sommes pas effecteurs de soins, nous ne faisons pas à la place des professionnels de santé, nous coordonnons. Cela permet d'éviter le côté « millefeuilles », avec des strates qui s'ajoutent les unes aux autres. Notre financement est un financement à 100 % ARS, cela ne coûte rien aux professionnels. De plus, ils ont l'assurance que nous ne sommes pas là pour faire à leur place mais pour les soulager. Enfin, avoir un numéro unique et être un guichet intégré, avec un seul interlocuteur lorsque l'on contacte le DAC, contribuent aussi au bon fonctionnement du dispositif.